



Numéro du contrat
88/017-3868996-85

30/07/2014

Votre Contrat

Top Habitation

Conditions Particulières

Nouvelle affaire

Preneur d'assurance **Madame**
BIDAULT, CELIA
Rue de la Jonchaie, 17 bt 4A
1040 ETTERBEEK

Dates Date de prise d'effet du contrat: 01/08/2014 à 00:00 heure(s)
Echéance annuelle du contrat: 01/08

Paieiment Echéance de la prime: Annuelle avec domiciliation européenne

Qualité du preneur Locataire d'une partie du bâtiment

Situation R de la Jonchaie, 17 bt 14
1040 Etterbeek

Nombre de pièces 1

Montants assurés **Bâtiment:** valeur du bâtiment au moment du sinistre
Contenu: 160.376,33 EUR (intervention maximale)
Vol: 80.188,17 EUR (intervention maximale)
Indice abex: 744,00



707085060
245441440
010009

Le présent contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an. Sauf si l'une des parties s'y oppose au moins trois mois avant la date d'échéance du contrat, celui-ci est reconduit tacitement pour des périodes consécutives d'un an. La renonciation à la reconduction se fait par lettre recommandée à la poste, par exploit d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé.

Ex. preneur d'assurance



Numéro du contrat
88/017-3868996-85

- 2 -

30/07/2014

Garanties

Primes annuelles en EUR (taxes et frais compris)

Top Habitation Bâtiment	50,54
Catastrophes Naturelles Bâtiment	Non couvert
Top Habitation Contenu	24,14
Catastrophes Naturelles Contenu	6,87
Vol - Premier risque 50%	33,30
Pack Locataire	Non couvert
Protection Juridique	22,40
Total	137,25

Catastrophes Naturelles comprend les garanties Inondation, Tremblement de terre, Débordement ou refoulement d'égouts publics, Glissement ou affaissement de terrain.

Franchise La franchise de base s'élève à 242,90 EUR à l'indice 234,45 des prix à la consommation

Description du risque Vous avez utilisé le mini-système au nombre de pièces pour le bâtiment (système d'abrogation de la règle proportionnelle).
Vous avez utilisé le mini-système au nombre de pièces pour le contenu (système d'abrogation de la règle proportionnelle).

Usage / Activité: Habitation

Type: Appartement

Contiguïté: Contigu

Protection: Non

Occupation régulière: Oui

Matériaux combustibles: Jusqu'à 20% de matériaux combustibles

Couverture chaume: Non

Pertes indirectes: Non

Véhicules au repos: Non

Abandon de recours: Non



707085060
245441440
010009



Numéro du contrat
88/017-3868996-85

- 3 -

30/07/2014

**Données
complémentaires**

La Top Habitation comprend les garanties suivantes pour :
Bâtiment : Incendie, Heurt des biens assurés, Dégradations immobilières
causées par des voleurs, Action de l'électricité, Tempête, Dégâts des eaux,
Dégâts dus au mazout de chauffage, Bris de vitrages, R.C. Immeuble.
Contenu : Incendie, Heurt des biens assurés, Action de l'électricité,
Attentats et conflits du travail, Tempête, Dégâts des eaux, Dégâts dus au
mazout de chauffage, Bris de vitrages, R.C. Immeuble.
Catastrophes Naturelles comprend les garanties Inondation, Tremblement de
terre, Débordement ou refoulement d'égouts publics, Glissement ou
affaissement de terrain.



707085060
245441440
010009

**Compte
de remboursement** BE33 0015 6451 7646 BIC: GEBABEBB
au nom de Madame BIDAULT, CELIA

Déclarations preneur d'assurance	<p>Nombre de sinistres ayant frappé au cours des 5 dernières années les garanties que vous désirez souscrire pour la situation de risque à couvrir (excepté catastrophes naturelles, vol et dégradations immobilières) :</p> <p>dont incendie 0</p> <p>dont bris de vitrages 0</p> <p>dont dégâts des eaux 0</p> <p>dont action de l'électricité 0</p> <p>dont tempête 0</p> <p>dont autres 0</p> <p>Nombre de sinistres Vol et Dégradations immobilières au cours des 5 dernières années à la situation du risque à couvrir : 0</p> <p>Une ou plusieurs garanties que vous désirez souscrire pour la situation de risque à couvrir ont-elles été refusées, annulées ou résiliées par un autre assureur ? Non</p> <p>Déclarations du preneur d'assurance concernant le risque inondation, en date du 30/07/2014:</p> <p>Pendant la période pour laquelle vous disposez d'informations, combien y a-t-il eu de sinistres inondation (*) à l'adresse de risque (sans tenir compte des inondations survenues depuis plus de 10 ans)? 0</p> <p>(*) Par inondation, on entend également le débordement ou le refoulement d'égouts publics.</p>
---	---

Conditions générales	<p>Top Habitation Bâtiment 0079-3000712F-01012013</p> <p>Top Habitation Contenu 0079-3000712F-01012013</p> <p>Cat. Naturelles Contenu 0079-3000712F-01012013</p> <p>Vol 0079-3000712F-01012013</p> <p>Protection Juridique 0079-3000712F-01012013</p>
-----------------------------	---

Ex. preneur d'assurance

Numéro du contrat
88/017-3868996-85

- 4 -

30/07/2014

Clauses**CL. 582 : VOL - BATIMENT NON ISOLE**

Le bâtiment désigné aux conditions particulières comporte au moins 3 appartements ou est contigu, au moins à gauche ou à droite, à d'autres bâtiments. Pour apprécier la contiguïté des bâtiments, seules les constructions principales (constructions les plus importantes et dépendances contiguës à celles-ci) sont à prendre en considération.

Assistance Habitation

Pour l'exécution des prestations d'assistance, l'assiste est :

BENELUX ASSIST sa, dont le siège social est établi Rue de Trèves 45-1 à B-1040 Bruxelles, RPM Bruxelles
Tél. 0800 96 050

Assureur	AG Insurance sa - RPM Bruxelles -TVA BE 0404.494.849 - www.aginsurance.be Bd. E. Jacquain 53, B-1000 Bruxelles - Tél +32(0)2 664 41 60 - Fax +32(0)2 664 43 40 -
Intermédiaire	BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0403.199.702, est inscrit et agit comme agent d'assurances sous le n° FSMA 25.879A pour AG Insurance sa via l'agence Alma (0043072). BNP Paribas Fortis SA détient une participation supérieure à 10% dans le capital de AG Insurance sa.
Assiste Assistance Hab.	BENELUX ASSIST sa - RPM Bruxelles Rue de Trèves 45-1, B-1040 Bruxelles, RPM Bruxelles Tél. Belgique 0800 96 050 Tél. Étranger +32 2 664 99 00

707085060
245441440
010009

Le présent contrat est établi sur la base des déclarations effectuées par le preneur d'assurance à la compagnie. Le contrat se compose des conditions générales, des conditions particulières, des avenants, des annexes et, le cas échéant, de la proposition d'assurance.

Notre politique relative aux conflits d'intérêts est à votre disposition auprès de votre intermédiaire et sur notre website www.aginsurance.be.

Par le paiement de la prime le preneur d'assurance reconnaît avoir pris connaissance de ces documents et accepte les conditions du contrat.

Indépendamment de la langue dans laquelle est rédigé le contrat, toute communication entre la compagnie et le client peut se faire dans une des langues nationales.

AG Insurance sa, sise Bd E. Jacquain 53, B-1000 Bruxelles et BNP Paribas Fortis SA, sise Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles traitent vos données personnelles à des fins de gestion des relations découlant du contrat d'assurance; ainsi qu'à des fins de prospection commerciale relative aux produits promus par les sociétés des groupes financiers dont AG Insurance fait partie. Ces données peuvent être communiquées à ces sociétés et/ou aux intermédiaires d'assurance avec lesquels AG Insurance collabore. En nous communiquant votre adresse E-mail, vous acceptez de communiquer avec la compagnie par la voie électronique.

Conformément à votre accord, vos données à caractère personnel pourront être utilisées à des fins de marketing direct.

Ex. preneur d'assurance

Numéro du contrat
88/017-3868996-85

- 5 -

30/07/2014

Avis motivé de votre intermédiaire BNP Paribas Fortis

Afin de pouvoir vous recommander un produit d'assurance répondant à vos souhaits, nous effectuons une analyse correcte, d'une part, du risque à assurer et, d'autre part, de vos exigences et besoins concernant le contrat d'assurance à souscrire.

Dans le cadre de cette analyse, diverses questions vous ont été posées, concernant notamment le preneur d'assurance et les assurés, la description du risque, les garanties souhaitées, les éventuels contrats d'assurance antérieurs et antécédents, d'autres remarques et précisions générales et d'éventuels besoins spécifiques. En vue de pouvoir proposer une couverture d'assurance aussi optimale que possible, nous attirons votre attention sur le risque de sous-assurance, de sur-assurance, de double assurance et de mauvaise couverture.

Les réponses que vous avez données se retrouvent dans la proposition d'assurance du produit que vous souhaitez souscrire ou ont été reflétées dans la détermination des garanties ou modalités reprises dans les conditions particulières du produit que vous souhaitez souscrire.

Nous vous recommandons ce produit sur base de l'analyse préalable de vos exigences et besoins et sur base de l'information produit que nous vous avons transmise et parcourue avec vous.

Vous confirmez que vous avez suffisamment été informé sur la portée et les limites de ce produit d'assurance et sur la couverture de vos exigences spécifiques. Vous confirmez que ce produit répond à vos exigences et besoins.

Votre Intermédiaire BNP Paribas Fortis est inscrit comme agent d'assurance sous le n° FSMA 25.879A et agit comme intermédiaire de AG Insurance conformément à une convention de collaboration exclusive. Pour toutes questions, problèmes ou plaintes concernant les services offerts, vous pouvez vous adresser directement à votre agence BNP Paribas Fortis. Les plaintes peuvent également être introduites auprès de l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35, B-1000 Bruxelles, tél.: 02 547 58 71 - fax 02 547 59 75 - www.ombudsman.as

707085060
245441440
010009

Fait en 2 exemplaires, le 30/07/2014

AG Insurance

Signature

Antonio Cano
Président du Comité de Direction

BIDAULT, CELIA

Preneur d'assurance